

SERVICE CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS DANS UN CADRE FESTIF

Particuliers vicinois (Centre Technique Municipal)

Associations Loi 1901 (Centre Technique Municipal, réfectoire de l'École primaire du Lac)

	Tarifs au 1er janvier 2019	Tarifs au 1er janvier 2020	Tarifs au 1er janvier 2021	Tarifs au 1er janvier 2022
	Soirée jusqu'à minuit avec accès à la cuisine	Soirée jusqu'à minuit avec accès à la cuisine	Soirée jusqu'à minuit avec accès à la cuisine	Soirée jusqu'à minuit avec accès à la cuisine
Centre Technique Municipal	325,39 €	328,32 €	330,61 €	335,24 €
Groupes scolaires, réfectoires	325,39 €	328,32 €	330,61 €	335,24 €
Remise en état des réfectoires	103,22 €	104,15 €	104,88 €	106,35 €

► Catégories d'usagers qui peuvent bénéficier d'une exonération de la mise à disposition :

- Conseillers municipaux (une fois par an).
- personnel municipal (une fois par an).

Le Conseil municipal autorise le Maire à exonérer les utilisateurs qui entrent dans ces catégories.

MISE À DISPOSITION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PERMANENT DANS UN EQUIPEMENT MUNICIPAL

15 euros / m2 (tarif inchangé)